



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à M. HABANI, M. VOGLIMACCI à M. VANNUCCI, Mme SICHI à Mme BERNARD, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme MASSEI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Mondoloni est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181128-2018_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2018
Affichage : 03/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 28 novembre 2018

Délibération N°2018/249

**Complément à la délibération n°2018/237 relative aux
Festivités de Noël 2018**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2018/237, le conseil municipal a approuvé le programme des festivités de Noël 2018.

Dans le cadre de la vente des tickets d'entrée à la patinoire il convient d'apporter une précision complémentaire, concernant la vente de tickets et de cartes d'abonnement.

Ainsi, il est proposé d'apporter les compléments suivants :

Mise en place de la vente en ligne de tickets et cartes pour l'entrée à la patinoire

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER La modification de la délibération n°2018/237 concernant la vente des tickets et cartes d'accès à la patinoire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente de billets en ligne.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Christophe Mondoloni, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2018/237 relative aux festivités de Noël 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 novembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter un complément à la rédaction de ladite délibération

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La modification de la délibération n°2018/237 concernant la vente en ligne de tickets et cartes d'abonnement d'accès à la patinoire

AUTORISE M. le maire

à procéder à la mise en vente de billets en ligne.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 2 sur 2